

Les inégalités face aux services d'aide à domicile

4 juin 2015

Séminaire MODAPA

FX Devetter



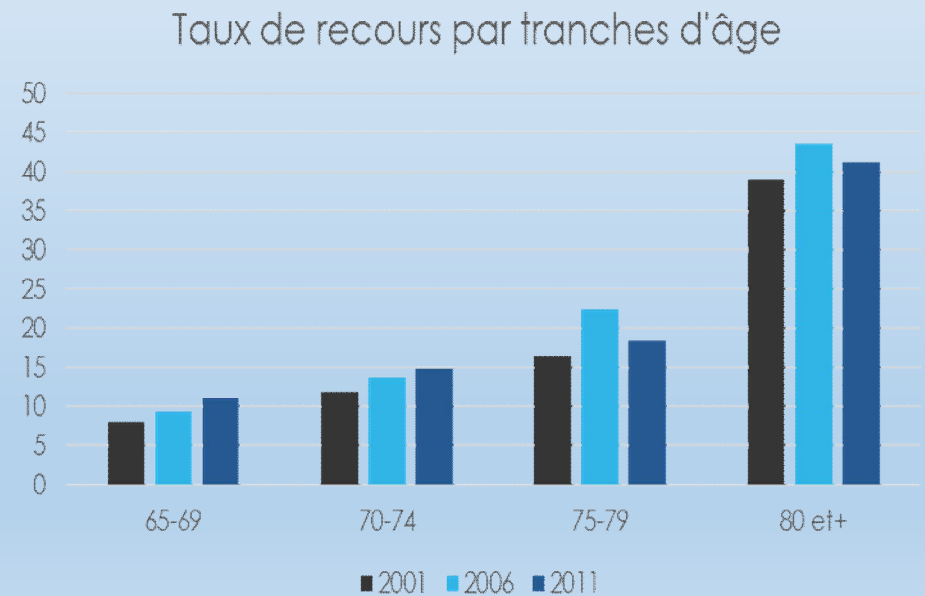
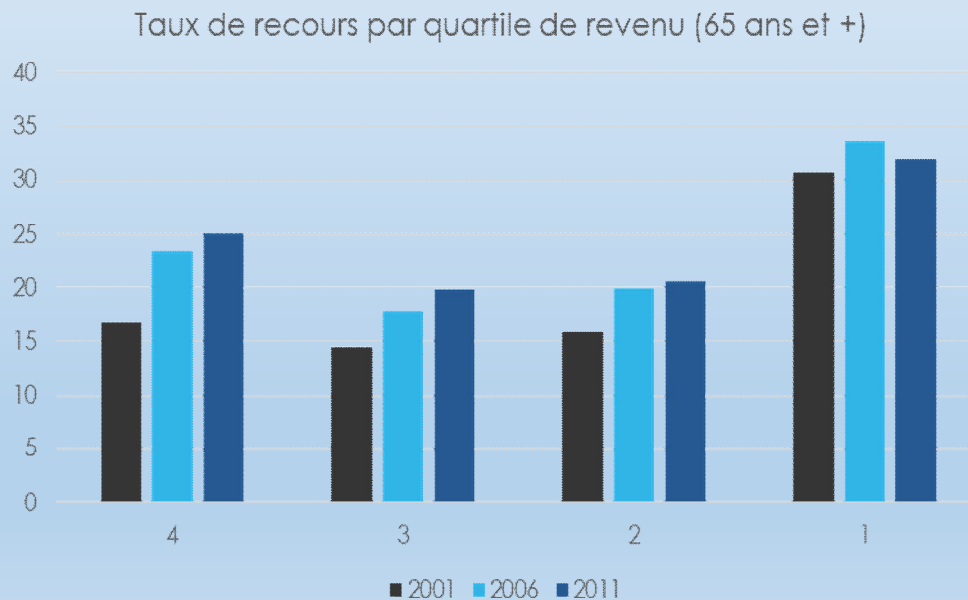
Méthodologies

- Analyse quantitative sur la demande (Enquête Budget des Familles 2001, 2006 et 2011)
- Analyse quantitative sur l'offre de services (DADS 2010)
- Enquête spécifique menée auprès des structures d'aide à domicile (associatives et CCAS)
- Analyses monographiques exploratoires sur 12 départements

Plan

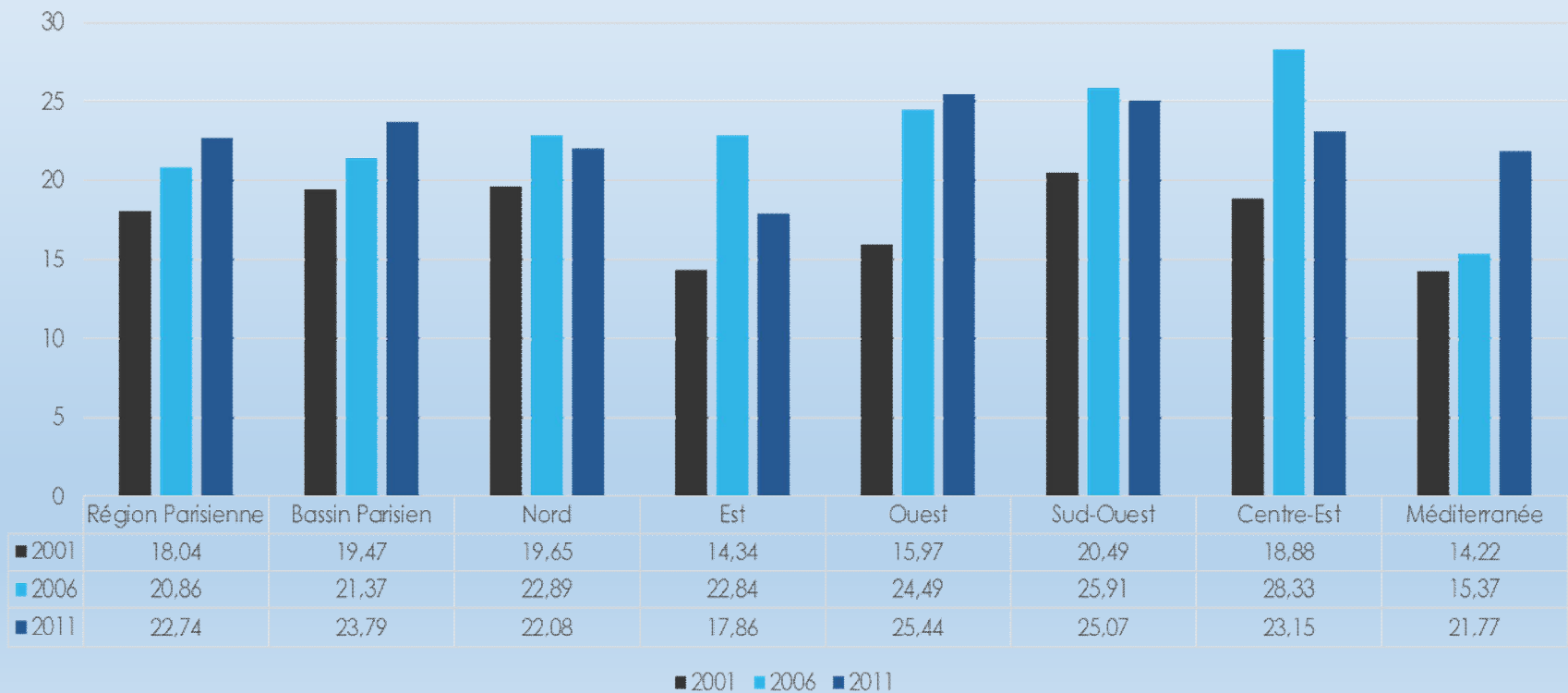
- 1. Entre progrès et crise : l'aide à domicile aujourd'hui...**
2. Une très forte hétérogénéité entre départements
3. Entre politiques nationales et politiques locales : comment expliquer ces écarts ?

Une réduction nette des inégalités entre 2001 et 2006 (avant une légère remontée entre 2006 et 2011)

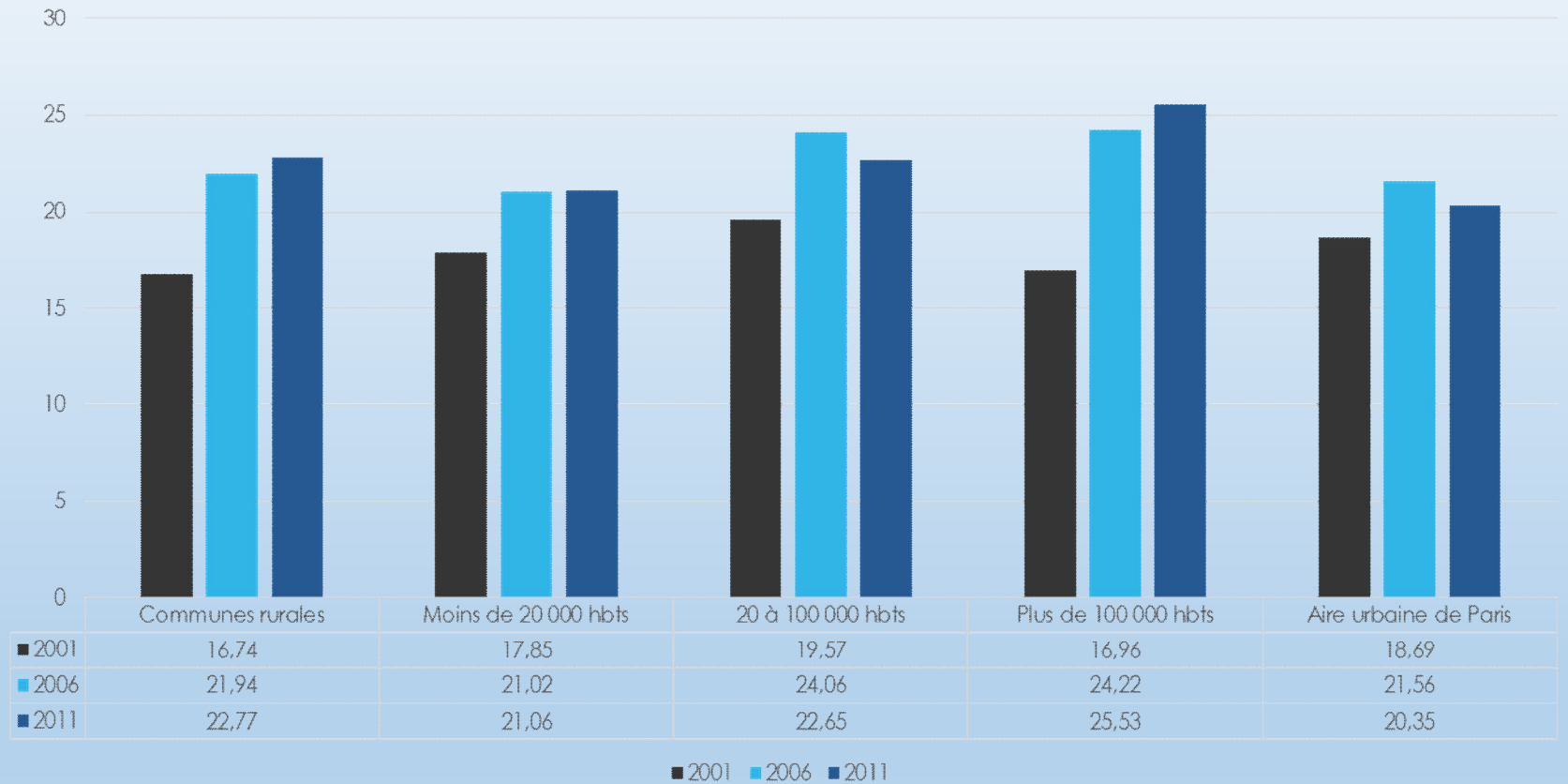


Un effet « territorial » limité qui semble confirmé

Taux de recours par ZEAT (65 ans et plus)



Taux de recours par taille d'unité urbaine



Quelle évolution des coûts supportés par les personnes âgées ?

- Dépenses évaluées en 2001 et 2011 à partir de l'enquête budget des familles.

2011			
	Dépenses de services à domicile	Revenus annuels du ménage	
Q1	375	12151	3,1%
Q2	736	18550	4,0%
Q3	1621	26722	6,1%
Q4	3679	58092	6,3%
ensemble	1693	30198	5,6%
2001			
Q1	647	8566	7,6%
Q2	1221	14022	8,7%
Q3	1838	20960	8,8%
Q4	2241	48833	4,6%
ensemble	1556	25837	6,0%

Source : enquête budget des ménages, INSEE

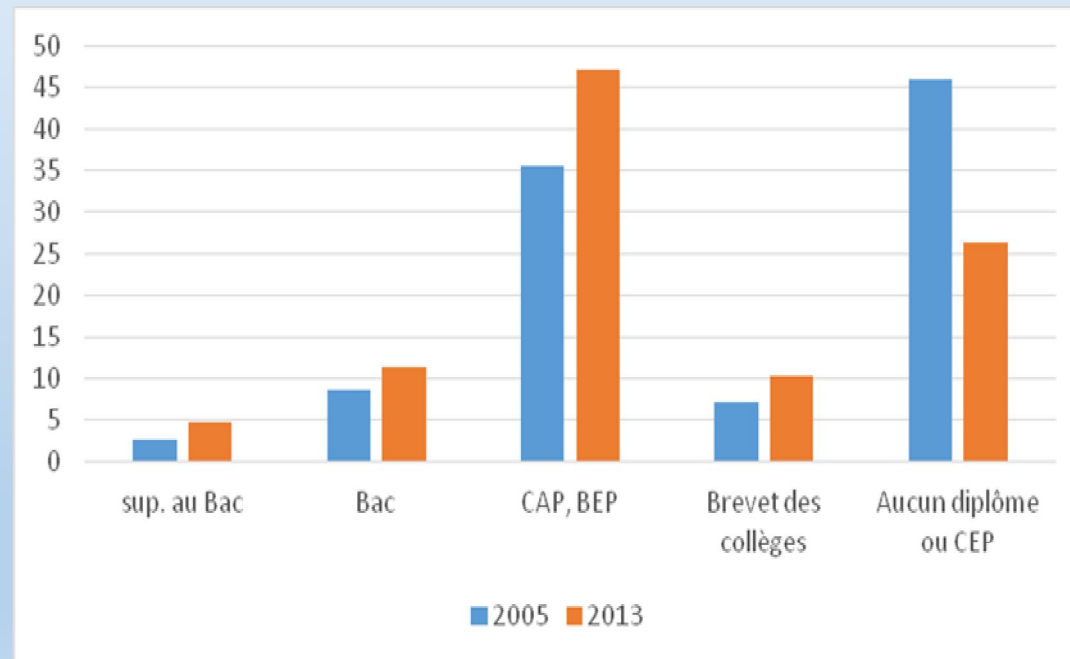
Une professionnalisation en cours...

- Conventions collectives
- Une identité professionnelle qui s'installe
- Amélioration des rémunérations et des niveaux de qualifications

	Taux de pauvreté	Salaire mensuel moyen 2013	Salaire mensuel moyen 2005	Revenu du ménage moyen	Evolution	
563A - Assistants maternels	22%	1 066 €	871 €	3 088 € (35%)	195 €	22%
563B - Aides à domicile	37%	1 016 €	635 €	2 288 € (44%)	381 €	60%
563C - Employés de maison	40%	704 €	533 €	2 047 € (35%)	171 €	32%
<i>Employés</i>	20%	1 340 €	1 148 €	2 813 €	192 €	17%
<i>Ouvriers</i>	22%	1 476 €	1 294 €	2 718 €	182 €	14%

Une croissance nette des niveaux de qualifications

Niveau de diplôme des aides à domicile.



Mais des tensions nombreuses...

- Difficultés financières et diminution de l'emploi
- Remises en cause de la professionnalisation
- Des restrictions dans l'accès aux services avec des inégalités départementales majeures...

→ Un financement public stagnant

→ Une « régulation » qui hésite entre contrôle et concurrence

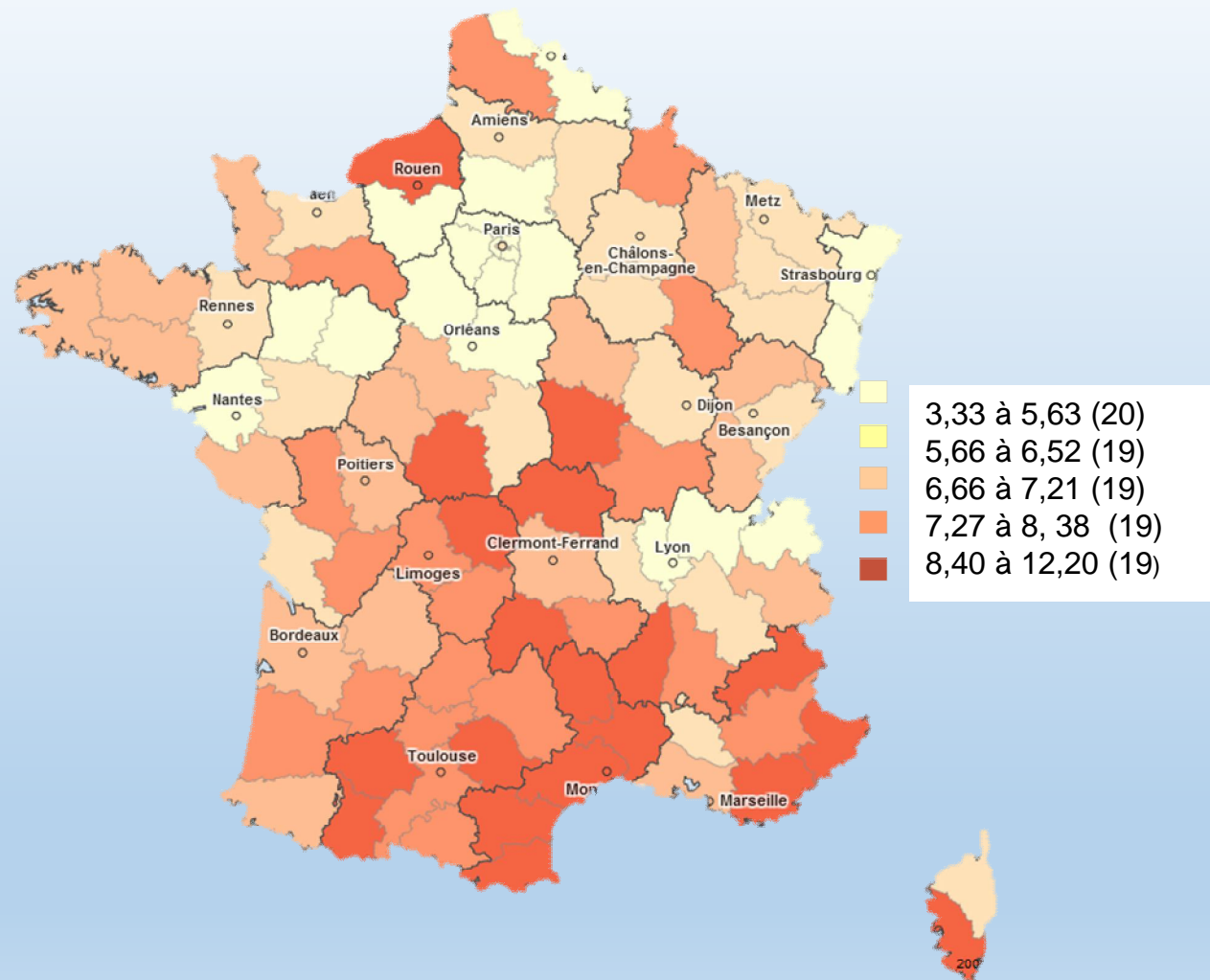
→ Une « décentralisation inachevée »

Plan

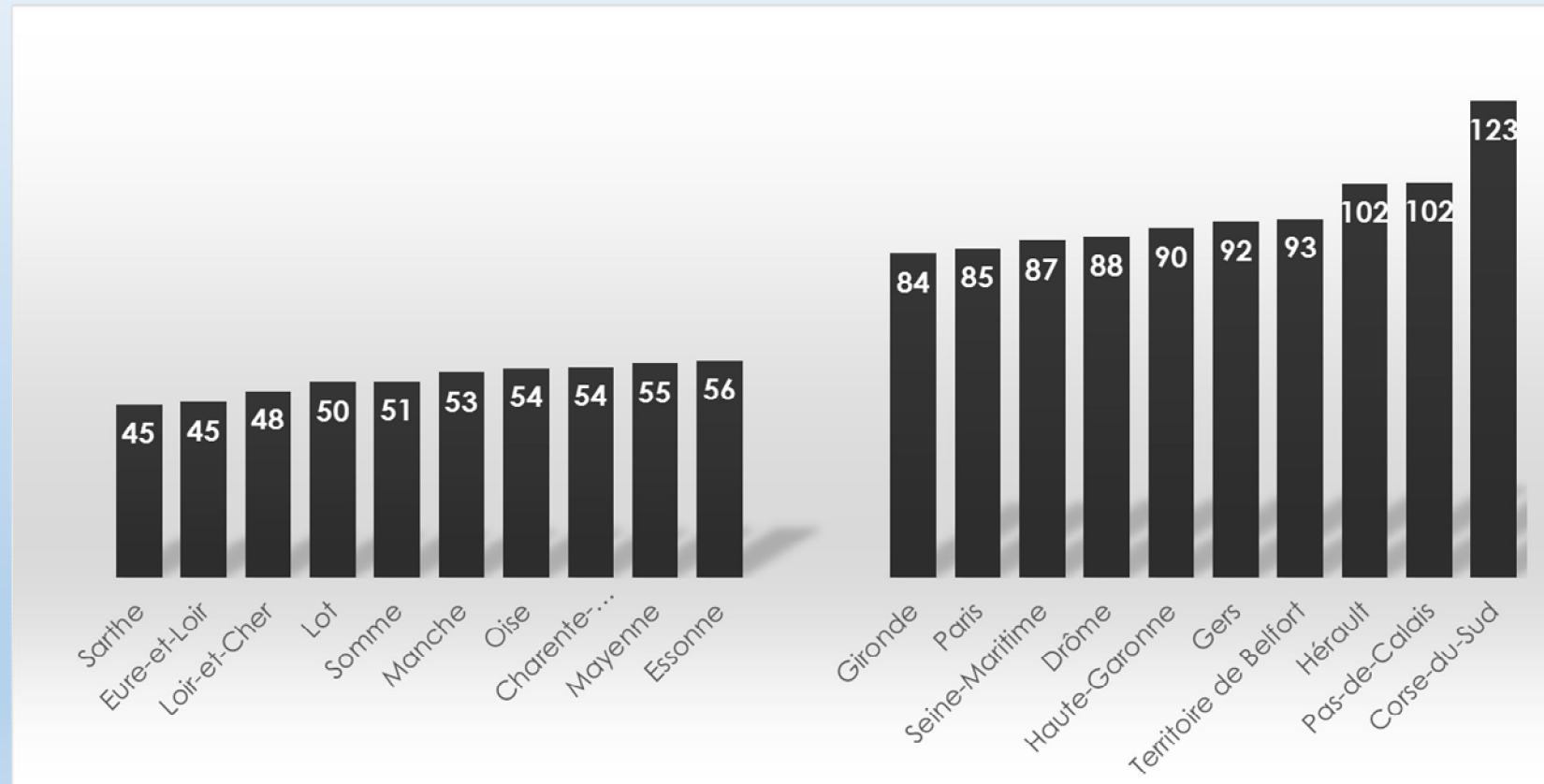
1. Entre progrès et crise : l'aide à domicile aujourd'hui...
- 2. Une très forte hétérogénéité entre départements**
3. Entre politiques nationales et politiques locales : comment expliquer ces écarts ?

Une très forte hétérogénéité entre départements :

Nombre d'heures d'aide à domicile par personne de 75 ans et plus.

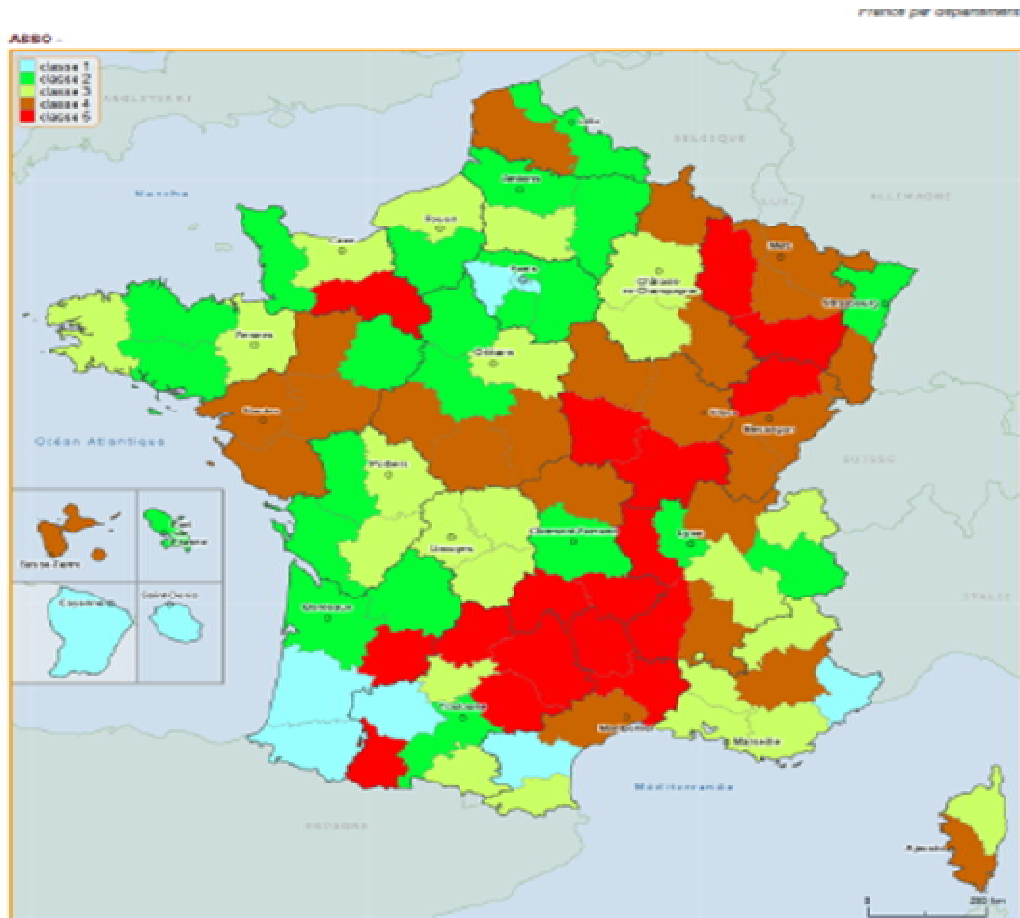


Nombre d'heures annuelles d'aide à domicile par personne de plus 75 ans



Et des écarts encore plus massifs sur le plan en termes de type d'employeur

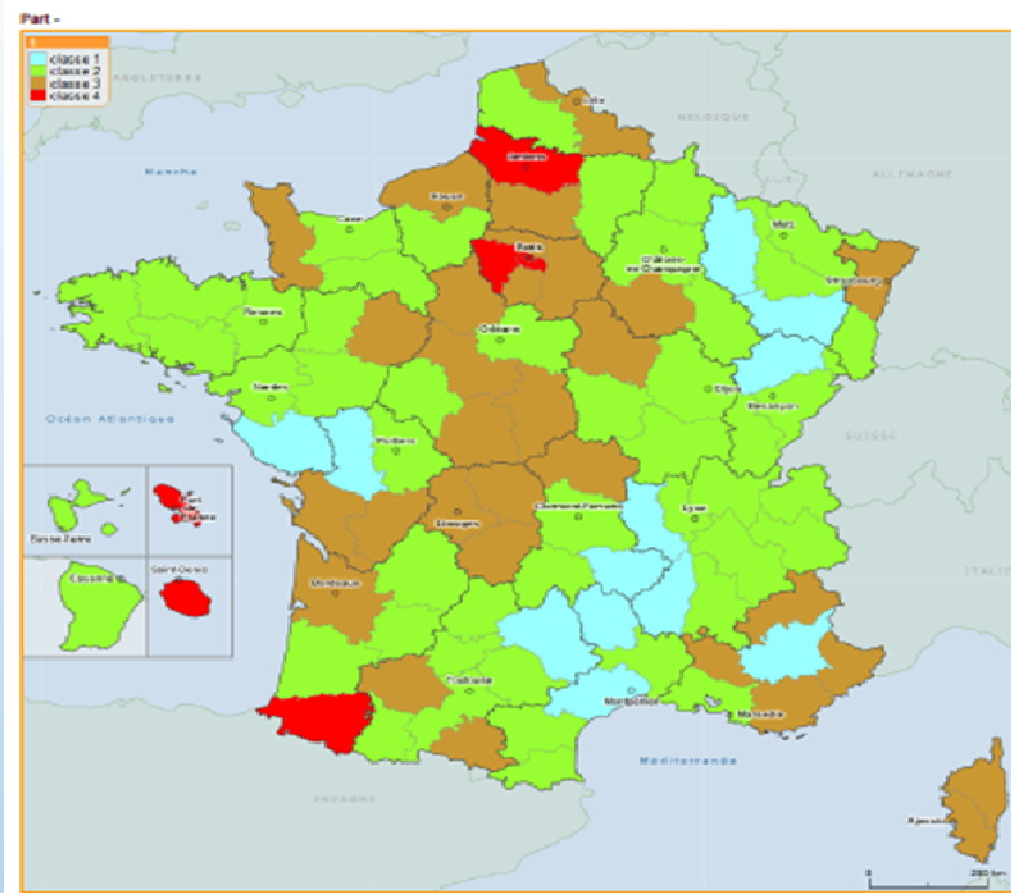
Associations	Particuliers Employeurs	Organismes publics	Entreprises à but lucratif
57%	19%	14%	10%
Lozère (86%)	Somme (42%)	Landes (60%)	Hauts-de-Seine (31%)
Orne (86%)	Pyrénées-Atlantiques (39%)	Deux-Sèvres (51%)	Paris (24%)
Lot et Garonne (84%)	Alpes-Maritimes (35%)	Gers (44%)	Alpes-Maritimes (24%)
Loire (83%)	Bas-Rhin (34%)	Puy de Dôme (39%)	Rhône (21%)
Mayenne (81%)	Corrèze (31%)	Eure (36%)	Essonne (21%)
Nièvre (81%)	Loir et Cher (20%)	Savoie (33%)	Val de Marne (20%)



Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Part du secteur associatif sur l'ensemble des emplois AD

Classe 1 = moins de 25% ; classe 2 = 25-40% ; classe 3 = 40-50% ; classe 4 = 50-60% et classe 5 = 60% et +



Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

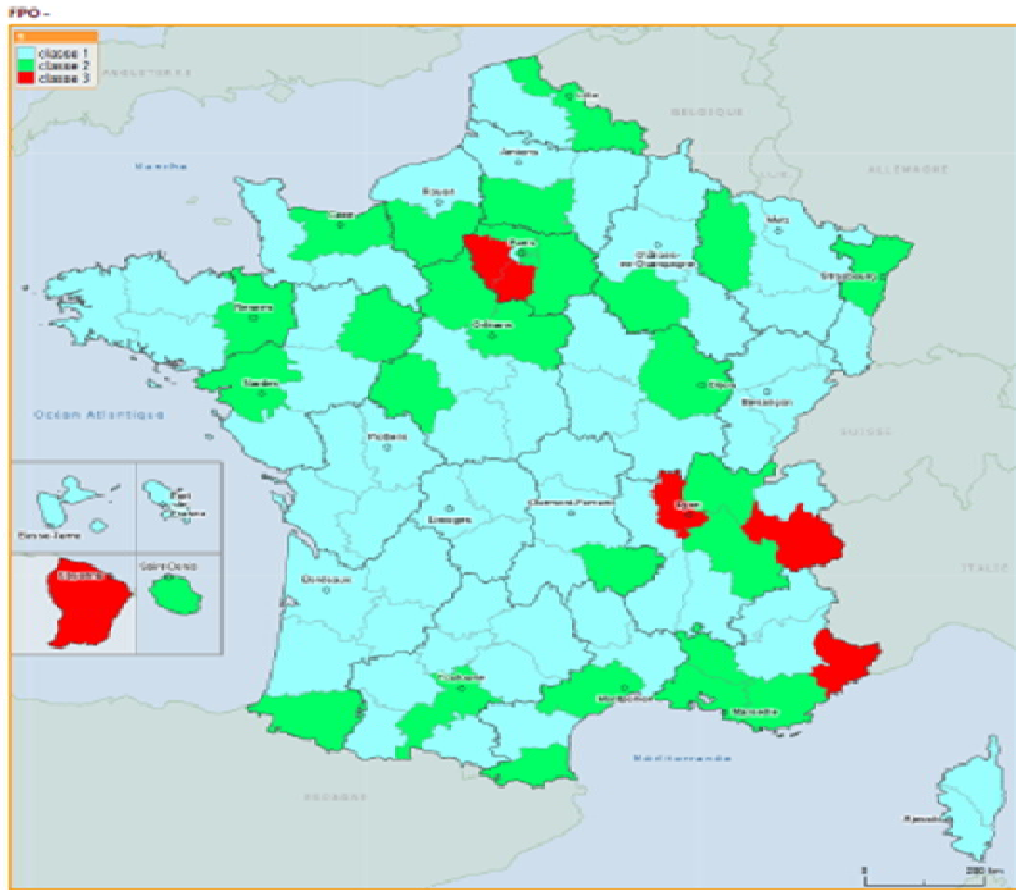
Part du particulier employeur

Classe 1 = moins de 20%

Classe 2 = 20-40

Classe 3 = 40-50

Classe 4 = 50% et +



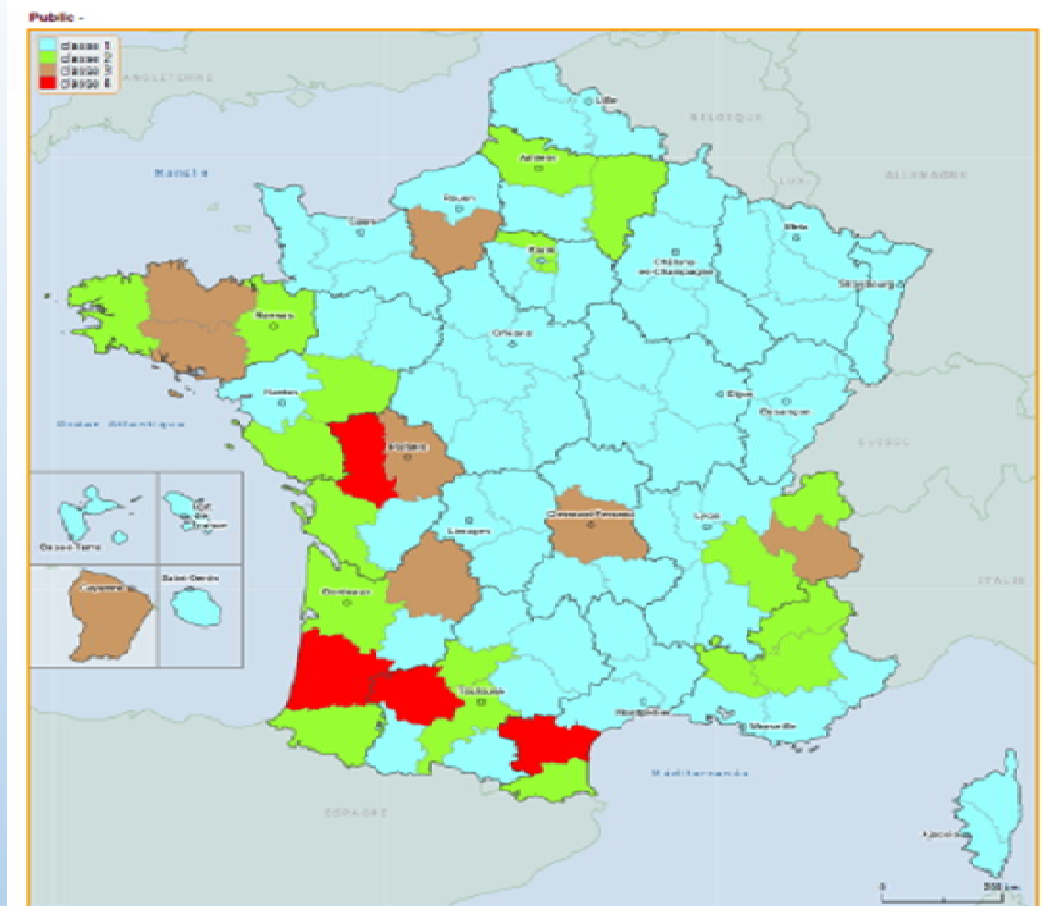
Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Part des entreprises privées :

Classe 1 = moins de 10%

Classe 2 = 10 -20%

Classe 3 = 20 et +



Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Part du secteur public :

Classe 1 = moins de 10%

Classe 2 = 10- 20%

Classe 3 = 20 -30%

Classe 4 = 30% et +

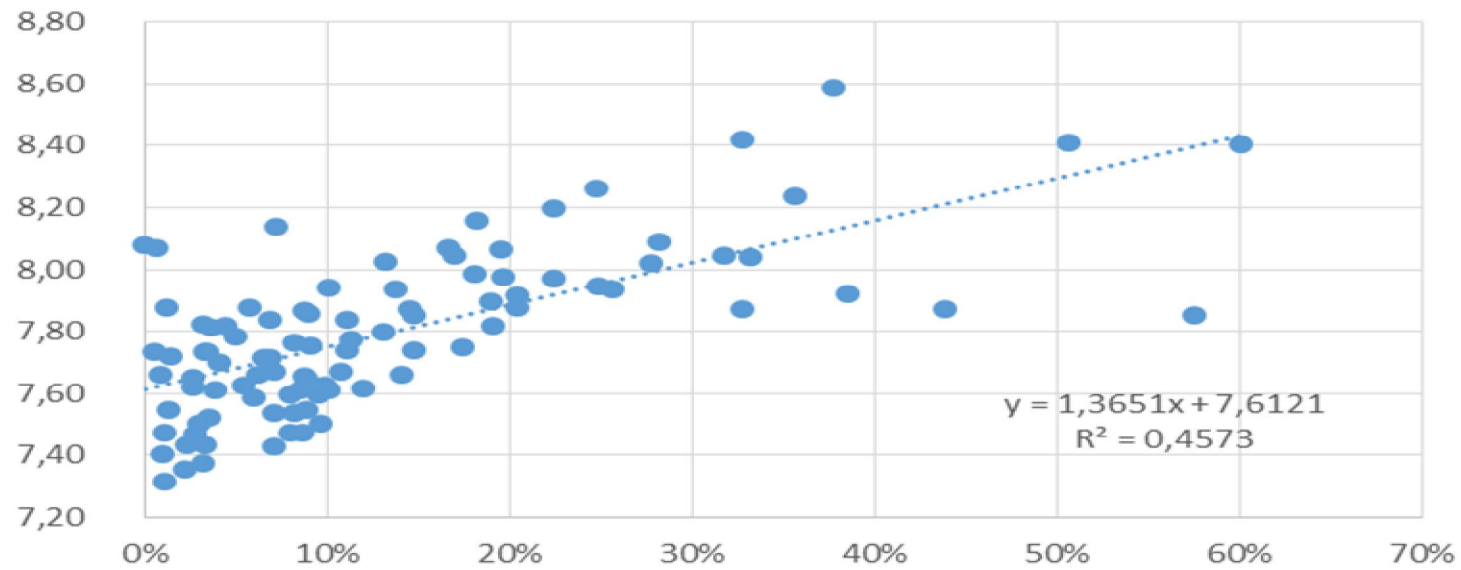
Des conséquences multiples ...

- Sur les salariés : rémunération, temps de travail, accès aux formations, encadrements...

	Temps de travail annuel	Salaire annuel	salaire horaire
CCAS et CIAS	1 422	13 543 €	9,52 €
Entreprises privées	997	8 978 €	9,00 €
Particulier Employeur	1 107	9 423 €	8,51 €
Secteur associatif	1 247	10 289 €	8,25 €

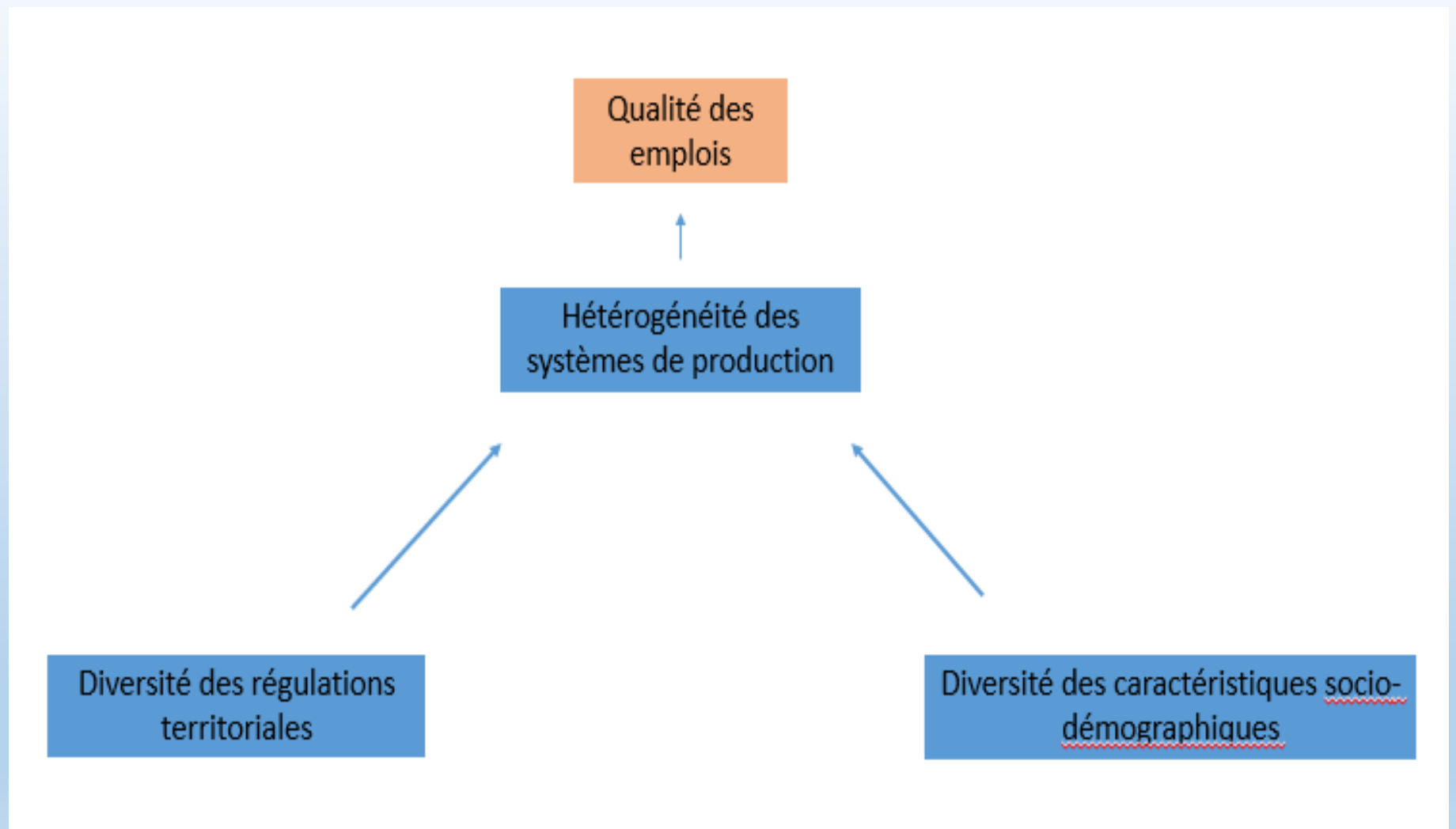
- Sur les usagers : accès, accompagnement, qualifications des salariés...

Salaire horaire / part du secteur public



Plan

1. Entre progrès et crise : l'aide à domicile aujourd'hui...
2. Une très forte hétérogénéité entre départements
- 3. Entre politiques nationales et politiques locales : comment expliquer ces écarts ?**



	Part du secteur associatif	Part du Particulier Employeur	Part du privé lucratif	Part du secteur public
Intercept	3,490*	-2,53***	-1,65***	1,69
Log de la densité de population	-0,59**	-0,004	0,02***	0,05**
Log du revenu fiscal moyen des 75 ans et plus.	-0,264	0,027***	0,186***	-0,193
Rapport interdécile	0,007	0,023**	-0,003	-0,03*
Part de la population de plus de 75 ans	-0,009	0,010*	-0,007**	0,006
Nombre d'heures par personne de 75 ans et plus.	-0,000	-0,000	-0,0006*	0,002*
R ²	0,24	0,24	0,66	0,09

Entre politiques nationales et politiques locales...

La régulation de l'aide à domicile : un cadre national

- En termes de financements (APA, fiscalité,...)
- En termes de cadre réglementaire (loi 2002-2 ; loi sur la coordination gérontologique, loi sur les procédures d'agrément, etc.)

... mais une autonomie départementale sur trois leviers principaux :

- Application des critères d'éligibilité
- Calcul de l'aide versée
- Régulations des services (autorisation et tarification)

Des écarts en termes de critères d'éligibilité ?

- Si la procédure d'inscription des demandes d'APA est codifiée nationalement, des écarts départementaux ont pu être observés :
 - Organisation et composition des équipes médico-sociales,
 - Délimitation des GIR 4,
 - Orientations différenciées vers certains services,

La proportion de bénéficiaires APA par rapport à la population de plus de 75 ans et la répartition en termes de GIR varient ainsi considérablement.

Pluralité des mécanismes de calculs de l'aide attribuée

- ➔ Les montants attribués peuvent également varier sensiblement

Nombre de départements concernés :

% de bénéficiaires APA par rapport à la population de 75			
Moins de 10%	10% à 15%	15% à 20%	Plus de 20%
23	55	13	5

% de GIR 4 par rapport au total des GIR domicile			
Moins de 50%	50% à 60%	60% à 70%	70% et plus
8	30	40	3

Source : Données annuelles APA, 2011, DREES.

Selon les modalités de calculs pour un même usager,
un financement APA variable

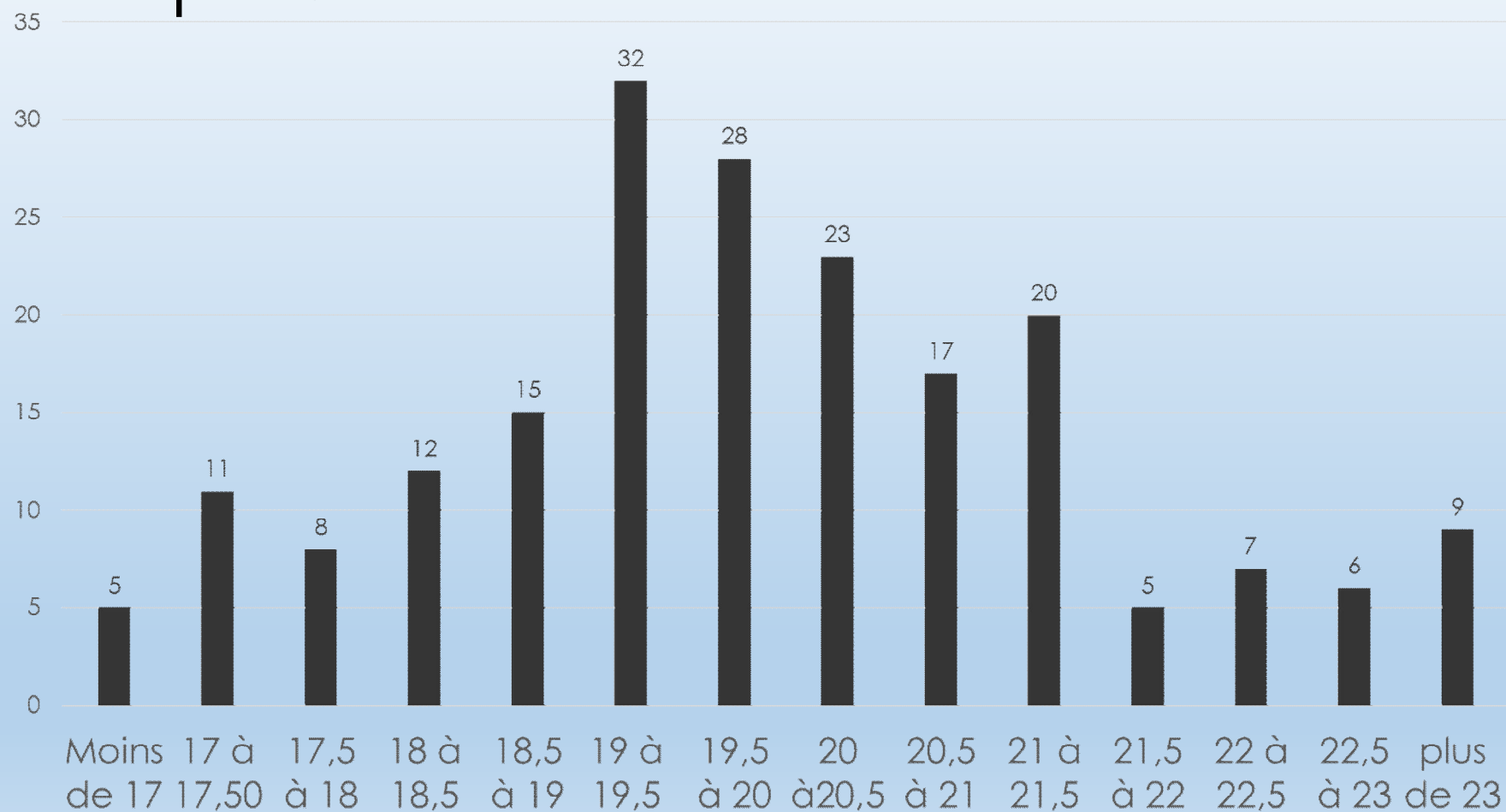
Des logiques de tarifications diverses

- Autorisation / tarification ou agrément ?
- Des modalités de tarifications plurielles : unique, par GIR, négociée, dans le cadre d'un CPOM...
- Des niveaux de tarifications inégaux

Département	Tarif minimal observé	Tarif maximal observé
Ardèche*	18,80	18,80
Rhône*	17,85	20,57
Loire*	18,20	20,87
Savoie*	19,35	25,71
Haute-Savoie*	18,16	26,91
Pas-de-Calais**	19,14	24,31
Charente-Maritime**	15,69	24,02
« Enquête 2014 »	15,65	24,05

* 2010 ; ** 2013

Tarifs déclarés par les structures répondantes

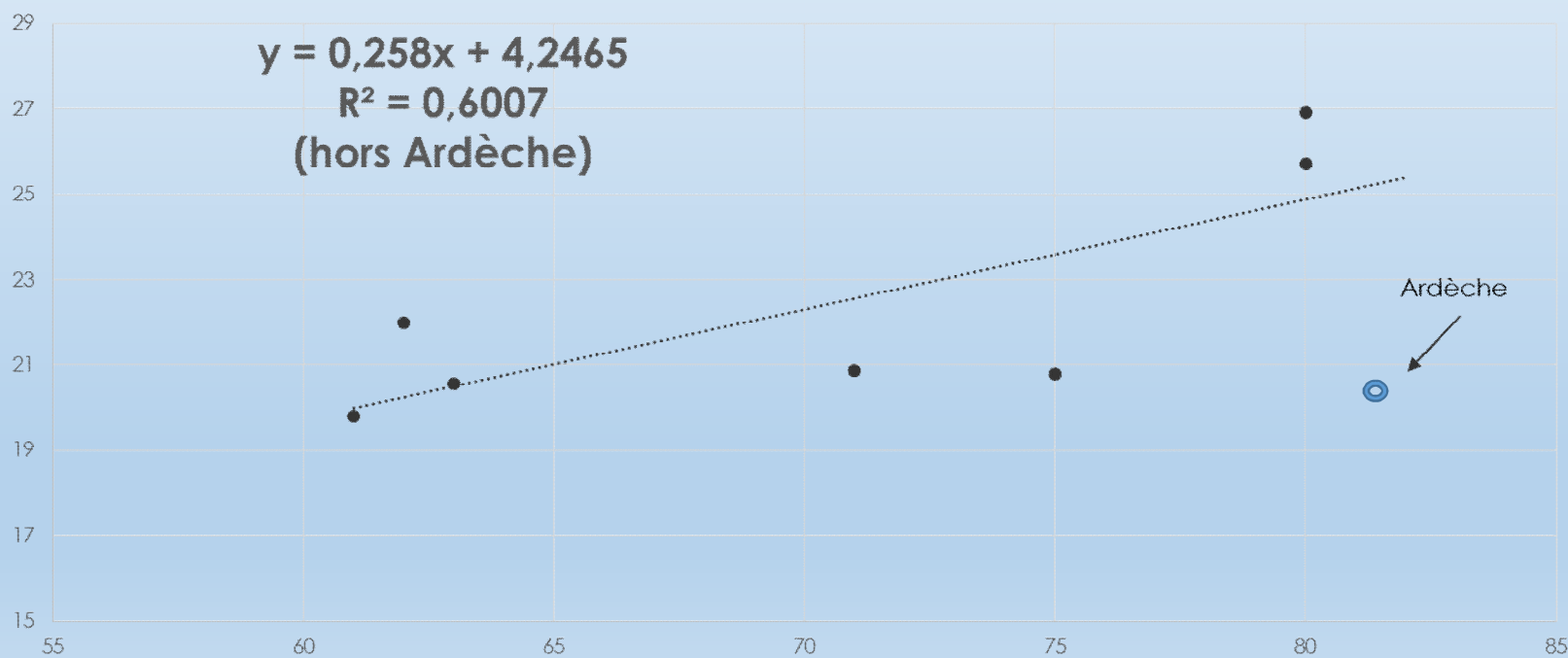


Source : enquête collectif de l'aide à domicile - CLERSE, 2014

Peut-on relier l'offre de services aux politiques départementales ?

- Une question très complexe tant les spécificités départementales sont importantes. « Chaque département est unique » (Gramain et al. 2014).
- Les politiques mises en œuvres pourraient alors jouer un rôle important, à commencer par le niveau de tarification accepté (exemple de la Région Rhône-Alpes) mais ces hypothèses demandent des travaux complémentaires...

Néanmoins une corrélation apparente très nette entre niveau des tarifs maximums et niveau d'offre (à l'exception de l'Ardèche)



Conclusion

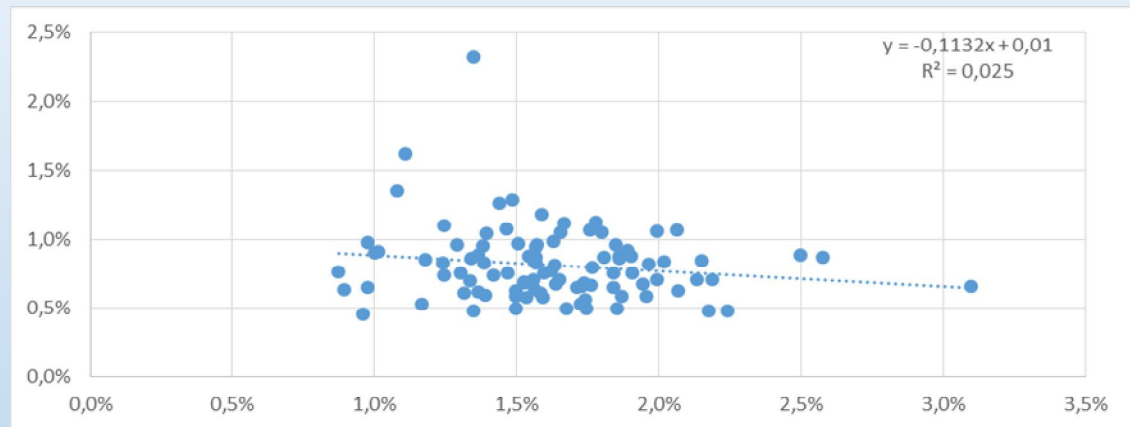
- Entre politique nationale et déclinaisons départementales, comment garantir l'équité territoriale pour l'ensemble des personnes âgées (et pour les salariés concernés) ?
- Entre développement de la concurrence et stagnation des financements APA, comment éviter la remontée des inégalités sociales d'accès aux services ?
- Deux orientations politiques concurrentes...

Deux orientations concurrentes des politiques publiques

	« Action sociale »	« SAP »
Critère de définition du périmètre Comment stabiliser une demande ?	La finalité du service rendu Des critères médicaux et sociaux → APA	La « nature ou le lieu des tâches » réalisées Une solvabilisation marchande → CESU
Comment établir la qualité des services ?	Développement de la formation (DEAVS) et contrôles accrus (Autorisation)	Normalisation et libre-choix
Comment garantir un niveau minimal de qualité de l'emploi ?	Une convention collective revalorisée.	Une logique de compensation des bas salaires (RSA)

Aide à domicile et employé de maison : ni substitution ni complémentarité

Absence de corrélation entre EM et AD



La proportion de personnes âgées ne jouent que pour les AD contrairement aux inégalités de revenus

